

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : CORE IN FRONTE

OBJET : Etat de l'ex route RD 262 dans le Nebbiu, à chì ne simu?

M.Le Président de l'Exécutif,

Depuis, début septembre, la route, dite de la plaine, entre Oletta et Santu Petru di Tenda, a été fermée à quatre reprises, plusieurs jours, en raison des crues sur les deux ponts de la rivière l'Alisgiu et son confluent U Salinelle.

C'est, malheureusement, une situation récurrente depuis plus de 20 ans et elle fait régulièrement l'actualité des journaux. Elle est source de crispation pour les populations du haut Nebbiu, et notamment pour les villages de Santu Petru di Tenda et San Gavinu di Tenda. Cette route a été fondamentale en termes de désenclavement, pour le passage des services de secours, le ramassage scolaire ou le maintien d'une activité économique.

L'ancienne RD 262, longue de 7.1 km, connaît un imbroglio juridique. Son statut n'est pas homogène avec 4.7 km classés en RD 262 et 2.4 km qui sont des routes communales, sur les territoires d'Oletta et Olmeta di Tuda, sur lesquelles s'ajoutent des portions de propriétés privées.

Les deux passages à gué, construits dans les années 1960, sont, eux, aujourd'hui, sur des parties publiques.

A chaque crue, les embâcles empêchent l'eau de circuler et sont à l'origine des inondations. Ce sont constamment des particuliers et des agriculteurs qui interviennent en premier, bénévolement, pour déboucher les buses des passages. Il faut les remercier.

La gestion de cette route fait partie des compétences optionnelles actuelles de l'intercommunalité du Nebbiu, qui n'a pas les moyens financiers de le faire. Néanmoins, le curage des cours d'eau, lié à la compétence Gémapi de la même ComCom qui perçoit une taxe pour cela, n'est pas fait non plus pour des raisons que l'on ignore.

M. Le Président, vous êtes régulièrement sollicité par les maires de Santu Petru et San Gavinu. Ce dernier village est d'ailleurs, aussi, celui de votre conseillère exécutive, Mme Mattei. Pour Core In Fronte, la Collectivité de Corse doit reprendre, pleinement, la main sur ce dossier.

Il y a 3 ans, vous aviez évoqué ce dossier comme majeur et vous aviez évoqué la possibilité de construire 2 ponts, de 40m de portée, larges de 5m, pour un coût estimé de 3 ou 4 millions d'Euro, hors présence d'amiante.

Nos questions seront les suivantes : Qu'en est-il de ces projets de ponts nouveaux évoqués, en 2021 dans cet hémicycle, pour la route de la plaine du Nebbiu ? Plus globalement, où en est la Collectivité de Corse sur son diagnostic sur l'ancien réseau routier secondaire des Conseils Généraux 2A/2B afin de l'intégrer au mieux à l'actuel réseau territorial ?